

## AVIS DE COURSE TYPE

VOILE LEGERE 2023

Nom de la compétition : **Trophée d'automne Occitanie 2023**

Dates Lieux :

**16 et 17 septembre 2023 - Yacht Club de Mauguio Carnon (Wingfoil)**

**Coupe Nationale Carnon Wingfoil Event**

**SNGRPC Société Nautique Grau du Roi Port Camargue (OPTI, INC, IND)**

**15 au 17 Septembre 2023 – Cercle de Voile de Cap Leucate**

**AFF Leucate (Extrême Glisse sauf minimes)**

**30 Sept et 1<sup>er</sup> Octobre 2023 – Glisse et Kite St Pierre la mer (Wingfoil)**

**Elite Mondial Junior**

**19 et 20 mars 2022 – CN Corbières (Extrême Glisse)**

**15 octobre 2023 – Société Nautique de Narbonne (slalom, windfoil, wingfoil)**

**15 Octobre 2023 - Cercle de Voile de Marseillan (OPTI, INC, IND)**

**18 et 19 novembre 2023 – Cercle de Voile de Marseillan (ILCA)**

**26 novembre 2023 – KSL (Extrême Glisse, WIND, KITE)**

Autorité Organisatrice : **Ligue de Voile Occitanie**

**Et par délégation : les clubs d'accueil ci-dessus mentionnés pour toutes les épreuves précitées et telles qu'inscrites au Calendrier FFVoile**

**Grade : 4 - 5A ou 5B**

**Terminologie** : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau, windsurf, windfoil ou wingfoil selon le cas.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux dont celui du Trophée d'automne Occitanie de Voile.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : **IND, OPTI, INC**
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant (mail, poste, ...) accompagné des frais d'inscription requis, au **Club d'accueil de l'étape choisie** au plus tard **[48 heures avant la date de l'épreuve, avant majoration (Cf. AC Art. 4)]**.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFV mention « Compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ;
- leur licence Club FFVoile mention « Adhésion » ou « Pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an;
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis proposés par la ligue sont les suivants :

Classes	Montant
Solitaires	10 €
Doubles	15 €
Solitaire / 2 jours	20 €
Double / 2 jours	30 €

Si l'épreuve est également inscrite dans un autre programme de compétitions ou d'animations, les droits peuvent être modifiés par le club d'accueil à condition qu'ils soient annoncés par celui-ci dans son programme au moins 15 jours avant le début de l'épreuve.

Une augmentation des droits pouvant aller jusqu'à 100% du montant initial pourra être exigée par les clubs d'accueil *en cas d'inscription tardive prise dans les 48 heures précédant la compétition.*

#### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

**Jours et dates suivants :**

De 09 h 00 à 10 h 30 et/ou de 11 h 00 à 12 h 30 (si samedi)

5.2 Jauge et contrôles :

**Jours et dates suivants:**

De 09 h 00 à 10 h 30 et/ou de 11 h 00 à 12 h 30 (si samedi)

5.3 Jours de course (les clubs d'accueil gardent toute latitude d'organiser une course d'entraînement si nécessaire suivant des dispositions qu'ils diffuseront eux-mêmes) :

**Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement**

11h00 et/ou 13H00 pour toutes les classes

5.4 Le dernier jour de la régata, il est **recommandé** de ne pas commencer de procédure de départ après 16 h 00

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- **Affichées selon la Prescription Fédérale** sur site à proximité de la zone de confirmation des inscriptions et si possible mises en ligne sur le site du club organisateur.

## 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : **construits**.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en **annexe ZONE DE COURSE (diffusée par le club d'accueil de la compétition qu'il a en charge d'organiser)**.

## 8. CLASSEMENT

1 seule course devra être validée pour valider la compétition.

## 9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 10. PROTECTION DES DONNEES

10.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

10.2 Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : les trois premiers de chaque série réunissant au moins 5 bateaux.

## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

### YACHT CLUB DE MAUGUIO-CARNON

Base nautique Marcel Buffet - Quai Eric Tabarly - Carnon Plage  
34130 Mauguio  
club@ycmc.fr  
04 67 50 59 44  
<https://www.ycmc.fr/>

### SOCIETE NAUTIQUE DE NARBONNE

43 Rue des Nautiquards  
11100 Narbonne  
efv.lanautique@wanadoo.fr  
04 68 32 26 06  
<https://lanautique-narbonne.com/>

### YACHT CLUB DE LA GRANDE MOTTE

Esplanade Jean Baumel  
34280 La Grande Motte  
ycgm@ycgm.fr  
04 67 56 19 10  
[//www.ycgm.fr/](http://www.ycgm.fr/)

### CERCLE de VOILE de MARSEILLAN

3 quai Toulon  
34340 Marseillan  
cvmarseillan@free.fr  
Tel : 04 67 77 65 22  
[www.cvmarseillan@free.fr](http://www.cvmarseillan@free.fr)

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

### FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 Applying to foreign competitors

#### RRS 64.3

FFVoile Prescription (\*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

#### RRS 67

FFVoile Prescription (\*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

#### RRS 70. 5

FFVoile Prescription (\*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

#### RRS 78

FFVoile Prescription (\*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

#### RRS 86.3

FFVoile Prescription (\*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

#### RRS 88

FFVoile Prescription (\*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

#### RRS 91

FFVoile Prescription (\*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

#### APPENDIX R

FFVoile Prescription (\*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)

## ANNEXE ZONE DE COURSE

### ZONE DE COURSE